



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Manche

Direction départementale
des territoires et de la mer
Service mer et littoral
Pôle pêches et activités maritimes

Formulaire de demande d'une autorisation de pêche avec un engin réglementé

Téléphone : 02.50.79.15.00

Mél : ddtm-sml-pam@manche.gouv.fr

Informations relatives au demandeur

Nom – Prénom :

Date de naissance :lieu de naissance :

Adresse :

.....

Commune – code postal :

Tél (obligatoire) :

E.mail :

Qualité : Pêcheur professionnel – Pêcheur plaisancier (rayer la mention inutile)

Informations relatives à ou aux engin(s) de pêche :

Engin(s) demandé(s)	Zones demandées (choisir l'une des deux zones)			
	Littoral du département de la Manche hors baie du Mont Saint Michel		Baie du Mont Saint Michel	
Carrelet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Casiers à crustacés	<input type="checkbox"/>	Uniquement entre Barneville Carteret et Saint Vaast la Hougue		
Dézures			<input type="checkbox"/>
Raquette à salmonidés			<input type="checkbox"/>
Senne à lançons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Senne à mulets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Filet droit (indiquer lieu)			

La demande est à retourner en recommandé avec accusé de réception à la DDTM/SML de la Manche, impérativement entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} novembre, accompagnée :

- d'une enveloppe timbrée (format 229 x 162 mm) à votre adresse (sauf raquette à salmonidés)
- d'un carnet de timbres (raquettes à salmonidés) -le reliquat de timbres non utilisés vous sera renvoyé

à l'adresse suivante : **DDTM/SML de la Manche – Pôle PAM
Place Bruat – CS 60838
50108 Cherbourg-en-Cotentin**

Date et signature du demandeur

Toute demande qui arrive avant ou après cette période, ainsi que toute demande incomplète ou non accompagnée d'une enveloppe, n'est pas prise en considération